

**Permanent Mission
of the Principality of Andorra
to the United Nations**

**Allocution de Son Excellence M. Juli Minoves-Triuell
Ambassadeur Représentant Permanent de la Principauté d'Andorre auprès des Nations Unies
Conférence 2000 des parties chargée de l'examen du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Lundi 1^{er} Mai 2000, New York**

M. le Président, M. le Secrétaire Général, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Secrétaire Général des Nations Unies, S.E. M. Kofi Annan, dans son rapport "Nous les Peuples: les Rôle des Nations Unies au XXI^{ème} siècle, s'inquiète sur l'avenir de la non-prolifération nucléaire. Il écrit: « La réalisation de l'objectif de non-prolifération est d'autant plus difficile que les Etats dotés de l'arme nucléaire continuent d'affirmer qu'entre leurs mains l'arme nucléaire est une garantie supplémentaire de sécurité, alors que dans celles des autres elle menace la paix mondiale. Si nous progressions régulièrement vers le désarmement, la situation serait moins alarmante. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Non seulement les pourparlers sur la réduction des armes stratégiques piétinent, mais aucune négociation n'a été engagée concernant les milliers d'armes nucléaires soi-disant tactiques encore présentes, ou les armes des puissances nucléaires autres que la Fédération de Russie et les Etats-Unis d'Amérique ».

La Principauté d'Andorre est un des Etats les moins belliqueux du monde, un pays sans ministère de défense, sans armée ni missiles, une contrée qui doit sa fondation à un pacte de paix qui mit fin, en 1278, aux conflits et aux guerres dégageant la voie de 700 ans de paix et de neutralité. Soulagés des vicissitudes de l'histoire par les bienfaits de la providence et leur volonté séculaire de rester une petite communauté dans un pays neutre et isolé, les Andorrans se doivent de partager aujourd'hui le souci du Secrétaire Général. En ce XXI^{ème} siècle qui commence, l'isolement et la neutralité ne sont plus le gage d'une existence pacifique. Depuis son entrée aux Nations Unies en 1993, l'Andorre a poursuivi au niveau multilatéral une politique d'engagement moral actif envers les causes du désarmement. Au cours du prochain millénaire, le monde survivra dans son ensemble, ou périra. En cas de conflit mondial nucléaire, l'humanité toute entière disparaîtra. Il est donc de la besogne de tous les Etats, sans exception, petits ou grands, de s'engager sans réticences dans la lutte contre la prolifération nucléaire et le désarmement.

Mon pays a travaillé ces dernières années, au sein des Nations Unies, avec le département de M. Dhanapala afin de définir des objectifs d'aide au désarmement auxquels il pourrait contribuer de façon substantielle. L'aide financière et logistique que nous avons apporté à l'exposition itinérante sur les enfants et les méfaits des armes de petite dimension, ainsi qu'au programme contre ces mêmes armes en Albanie, ont marqué le début de nos activités concrètes dans le rôle du désarmement. Au niveau du droit international en matière de non-prolifération le TNP est entré en vigueur en Andorre le 2 Juillet 1996, et elle s'appête à entrer en contact avec l'Agence Internationale pour l'énergie atomique afin de considérer la signature de l'accord de sauvegardes.

En fait, mon pays a entrepris, depuis son adaptation juridique interne et internationale en 1993, un œuvre titanique et continue en matière de droit et de traités. Malgré qu'il n'existe aucune structure militaire en Andorre, ni aucune installation nucléaire, nous avons voulu joindre notre voix sans équivoque à celle des autres pays parties au TNP. Aussi, le Chef du Gouvernement d'Andorre, S.E. M. Marc Forné Molné, a signé le CTBT à New York en 1996, traité qui est en cours de ratification.

Quisiera felicitar, des de esta alta tribuna, a los otros ocho estados que des de la conferencia de revisión de 1995 se han adherido al TNP, y cito Chile, Vanuatu, Emiratos Arabes Unidos, Comoras, Djibouti, Angola, Omán y Brasil. Los cuatro estados que permanecen fuera del tratado deben unirse a la comunidad internacional en este objetivo común de no proliferación cuanto antes y apelamos a ellos con el clamor de las esperanzas de paz que alberga este alba del siglo XXI.

Andorra acoge también con gran satisfacción los tratados de Bangkok y de Pelindaba que, des de la conferencia de revisión de 1995 contribuyen al establecimiento de zonas libres de armas nucleares. La adopción por consenso de la resolución 54/51 de la Asamblea General de las Naciones Unidas sobre la creación de una zona libre de armas nucleares en Oriente Medio también nos fue muy grata.

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

At the turn of the century it is our common human responsibility to safeguard the planet, and our kind, from destruction. We must endlessly strive to reverse the clock of history by sheer reason and will, and go back to the period in which we did not have the means of global annihilation, just over five decades ago. Existing disarmament agreements must be fully implemented. New ones have to foster progressive and safe disarmament. Let us hear the appeal of the Secretary General.

Thank you very much.